

PEYTHIEU JOEL

/ LEVETIENE SAINT MARTIN
1E VIMON 38950.
Tel: 06 77 01 59 15


le 26/07/2016.

Demande : je suis actuellement propriétaire de :

3 parcelles de Terrain au Sene Barbini
N° AL 174 + AL 175 + AL 176

ces parcelles sont en limites de terrains
construits (Zones urbanisées) et avec
un accès sur la route.

A voir si il est possible d'étudier la
faite que mes parcelles deviennent
constructibles.

Joël Peythieu 

Mercredi 17 Août 2016.

Demande : je suis actuellement propriétaire des petit terrain n°
1179 AB cette parcelle est en limite de terrains construits
A voir si il est possible d'étudier ce problème afin que
cette parcelle devienne constructible.

Yvonne Bonnard



Anne-Marie FORGEUX,
Maire du Monétier les Bains



PELTIÉ Bruno Les Guibertes Tél. 0607548149 Mail: brunopeltie@sf.fr

Le 18 août 2016

Demande : en date du 22 août 1972, un permis de construire un chalet a été accordé à mes parents en haut des Guibertes sur la zone cadastrée actuellement AR Le Refour et intitulée à l'époque "zone urbaine".

En 1982, un permis de construire un garage a été déposé sur la même zone puis abandonné compte tenu du coût financier et des problèmes de déneigement.

Quelques années plus tard, la préfecture de Gap ayant lancé les études des cartes d'aléas puis des PPR, la mairie nous a indiqué que la proximité des terrains par rapport au torrent de Chantelaube nécessitait une "suspension de constructibilité" jusqu'à l'établissement de la carte détaillée des PPR.

C'est la raison pour laquelle je reviens vers vous dans le cadre de la révision du PLU afin que la zone concernée soit rétablie dans sa situation d'origine (soit aujourd'hui en zone U) dans la limite du PPR.

Comme je vous l'avais en effet indiqué par courrier en juillet 2015, le nombre important d'enfants et petits enfants de notre famille nous conduit à envisager la construction d'un chalet à proximité de celui existant.

En conclusion, cette demande ne correspond en aucun cas à la création d'une nouvelle zone constructible mais au simple et juste rétablissement de la situation antérieure.

B. Peltié

P.S. Je tiens à votre disposition les plans et cartes de 1972 et postérieurs permettant d'étayer valablement ma demande.



Gene-Marie FORGEUX,
Maire du Mondier les Bains

NARSA Donville

Belle de NARSA Navice

01.47.85.97.21

A. Navice - Avenue du Progrès 32700 COLONNES

= chemin du Cor 05280 Le Monétier les Bains

6-13-08-2016.

Commentaire :- Les parents sont propriétaires de la parcelle n°460a (Sene Sarson) où ils ont construit en 1968 un chalet et depuis 1998, deux garages. Depuis 1982, une voisine exerçant un droit de passage sur la parcelle n°461 + 462 par N. Houllard a été engagée. Cette procédure, parsemée de nombreux recours, a généré des stratégies judiciaires d'entretien et entraînant de constructions à serrantes - Le litige entre les voisins est, comme vous pouvez l'imaginer très tendu et après 35 ans aucune solution n'a été trouvée !

Question à 1^{er} Le Maire et point de vigilance :
à la veille de réviser le PLU et à l'heure des autorisations de terrains agricoles devenus constructibles il s'agit en que la future cité ne soit une urbanistique et ne laissant par les propriétaires se débattre entre eux surtout quand les situations sont complexes.
Il relève de la commune, d'avoir une vision et d'assumer son rôle d'acteur face de terrain en créant et en mettant en œuvre des forces pour rendre accessibles les parcelles qui elle rend constructibles.

Je tiens pour votre attention -

Donville NARSA
06-89 388208

Anne-Marie FOISSOUX,
Maire du Monétier les Bains



AMF

Le 26/08/2016

Demande de Madame ARDUIN Eveline
domiciliée à Briangon les jardins de la Durance
25 Rue Alphonse pour intégrer les parcelles
79 et 82 dans le pLU situées au Serre Barbin
qui jouxte les parcelles 78 et 416 qui sont
dans le pLU
les deux parcelles pourraient avoir un passage
en achetant un morceau de terrain au
propriétaire de la parcelle 83

Cordialement Arnd



Le 26/08/2016: Demande de H^{re} BOUARDÉ Geneviève
ceux ci-dessus

Ronde constructible: Petit Prés Bagros (AE 572 et 580),
Bontauger (AFD 488) et parcelle AC 298.

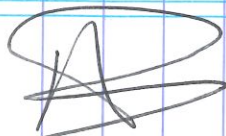
Cordialement



Le 5 Septembre 2016

Je viens porter à votre connaissance qu'il est
devenu impossible aux agriculteurs exploitants
de sortir leurs récoltes fourragères de tout le
secteur des "Coughiers, Peyrefaucheres" suite à
l'édification de barrières privatives autour des chalets.
Nous demandons une solution pérenne sous forme
de servitudes agricoles.

Alain Boite au nom des agriculteurs



Demande de M^r Henri PHILIP du 12/09/2016

Madame, Monsieur,
Dans l'objectif de pouvoir recevoir m^r installé dans la Vallée, je souhaiterais que les parcelles situées sur la commune de Serre Barbier Section AL N^o 142 et 545. redeviennent constructible.

Un permis avait été accordé dans le passé à mon père qui n'a pu le mener à terme.

Dans cette attente, Merci



le 13 Septembre 2016

Demande de la Famille THOMAS, Roland, Jean Pierre, Nancy
Domicil

Demande de Modification du PLU sur la Parcelle
AB 229 "lieu dit la Landière" dont nous sommes en indivision
Propriétaires.

Nous demandons la suppression de l'emplacement réservé sur cette parcelle, qui n'a plus lieu d'être car il distribue une zone à vocation agricole.

Notre Notaire M^{rs} MARCHELON nous a indiqués que cette emplacement n'est pas une servitude agricole et ne peut pas être utilisé à cette effet.

Merci de prendre en considération notre demande



Mairie de Serre Barbier
Maire de Serre Barbier
2016



le 13 septembre 2016.

Demande de Mr Christian BELLET LES GUIBERTES

Je suis propriétaire des parcelles AR 66-67-68-69 situées dans la Zone AU au village des Guibertes. A l'époque du POS ces parcelles étaient constructibles, mais lors du passage au PLU ces parcelles sont devenues Zone AU. Difficile de comprendre pourquoi, car mon terrain est actuellement entouré de constructions, à droite, à gauche, devant, derrière, ce qui constitue une dent creuse. Mes parcelles AR-66-67-68-69 bénéficient d'un accès direct à la route et sont viabilisées avec égouts aux normes actuelles. En conséquence je demande que mes terrains deviennent Zone U.

Cordialement



le 13 Septembre 2016

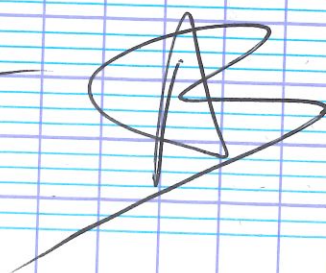
Demande de M. Alain BOITTE 05220 Montieu

Je demande la suppression de l'emplacement réservé sur ma parcelle AE 220 "les herminiers" qui bloque tous projets d'urbanisation et construction.

De plus les habitudes agricoles ont évoluées et les déplacements s'effectuent du côté Sud-Est de la zone.

Je souhaite que ma demande soit prise en considération de façon à rendre mon terrain constructible dans les meilleures conditions.

Alain Boitte




le 11/10/2016.

Demande de Marcel BONNARDEL Marcel

1) Rendre de nouveau constructible la parcelle AE 298
(cette parcelle était constructible)

2) Rendre constructible: Pré Baguols AE 277

Je souhaite que ma demande soit prise en considération
Cordialement



le 31/10/2016

Demande de M. JOSSE RANIS Jean-Louis
Propriétaire à MONÉTIER LES BAINS.

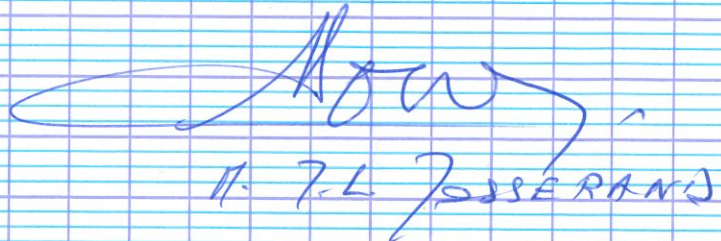
Je possède une parcelle de terrain située aux CONCHIERES
Parcelle n° 50 à gauche du chemin en montant.

Je souhaite que le PLU en cours de révision rende
cette parcelle constructible pour un projet de construction.

1) La limite inférieure se situe juste en dessous de cette
parcelle du PLU ~~actuel~~ précédent

2) Cette parcelle se situe en zone blanche c'est à dire
exempte de tous risques naturels.

3) Cette parcelle se situe entre 2 zones constructions
déjà existantes.



M. J.L. JOSSE RANIS



Anne-Marie FORGEOUX,
Maire du Monétier les Bains

